

FUNICULAIRE DE ST HILAIRE DU TOUVET

REGLEMENT

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU FUNICULAIRE

ARTICLE 1

Dans le cadre de la rénovation de la gare haute du funiculaire, la Régie des Remontées Mécaniques organise un concours de photographie sur le thème « Le Funiculaire sous tous ses angles » ; concours ouvert aux amateurs et professionnels.

ARTICLE 2 : Conditions de participation :

- Photographies noir et blanc ou couleur sur le thème du Funiculaire dont le concurrent est l'auteur
- Cinq photographies par auteur sont autorisées
- La date limite des envois est fixée au 30 octobre 2009.

Chaque participant garantit qu'il détient tous les droits nécessaires à la concession des droits pour les photographies soumises, qu'elles sont originales et libres de tout droit. Les photographies devront obligatoirement être accompagnées d'un bref commentaire, signalant le lieu et la date de la prise de vue.

Possibilités de participation :

Bulletin à compléter et joindre aux fichiers numériques sur support CD ROM.

Le format des photographies numériques devra être minimum 20 x 30 cm, en JPG d'une résolution minimum de 300 dpi.

Adresser vos envois à :

Régie des Remontées Mécaniques
Concours photo
Mairie - Route des 3 villages
38660 St Hilaire du Touvet

Pour les candidats mineurs, l'autorisation parentale devra obligatoirement être signée.

Attention : aucun document ne sera retourné à son auteur ; en conséquences, ayez l'obligeance de n'adresser que de simples tirages.

ARTICLE 3

Le premier prix est un forfait de ski annuel sur la station de ski de St Hilaire

Le deuxième prix : 1 saison d'aller retour en funiculaire pour 2 personnes

Le troisième prix : 1 baptême bi-place en parapente

Le quatrième prix : une sortie via ferrata de la cascade de l'Oule (Crolles - St Hilaire) encadrée par un guide haute montagne

ARTICLE 4 : Attribution des prix

Les concurrents seront classés selon des critères de qualité technique et d'intérêt artistique des envois. Un jury composé de professionnels et désigné par le Président de la Régie, sélectionnera les gagnants.

ARTICLE 5 : Proclamation des résultats

Les gagnants seront avisés directement par la Régie des Remontées Mécaniques par téléphone ou par mail. Les envois primés et le nom des gagnants seront exposés au Funiculaire.

ARTICLE 6

Les organisateurs se réservent le droit de pouvoir reproduire les épreuves présentées et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteurs.

Les photos primées sont susceptibles de figurer sur le site internet du Funiculaire et dans la presse locale et régionale

ARTICLE 7 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour des leurs photos.

Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

La Régie des Remontées Mécaniques ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était annulé.

Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU FUNICULAIRE

NOM

Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

Code postal/Ville

Téléphone

Mail

Date

Signature du candidat

Si vous avez moins de 18 ans, faites obligatoirement compléter l'autorisation parentale :

Je soussigné (e)..... déclare autoriser mon enfant à participer au concours de photographie « Le Funiculaire sous tous ses angles » organisé par la Régie des Remontées Mécaniques.

Date

Signature du représentant légal